

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |   |
|--------------|---|
| Suchabfrage  | <b>19.04.2024</b>                           |
| Thema        | <b>Landwirtschaft</b>                       |
| Schlagworte  | <b>Agrarpolitik</b>                         |
| Akteure      | <b>Walter, Hansjörg (svp/udc, TG) NR/CN</b> |
| Prozesstypen | <b>Keine Einschränkung</b>                  |
| Datum        | <b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>              |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Schnyder, Sébastien  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Agrarpolitik, 2000 - 2017.*  
Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b> | 1 |
| <b>Wirtschaft</b>         | 1 |
| Landwirtschaft            | 1 |
| Agrarpolitik              | 1 |

# Abkürzungsverzeichnis

|               |  |
|---------------|--|
| <b>WTO</b>    | Welthandelsorganisation                                |
| <b>BLW</b>    | Bundesamt für Landwirtschaft                           |
| <b>EU</b>     | Europäische Union                                      |
| <b>WAK-NR</b> | Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats |

---

|               |  |
|---------------|--|
| <b>OMC</b>    | Organisation mondiale du commerce                              |
| <b>OFAG</b>   | Office fédéral de l'agriculture                                |
| <b>UE</b>     | Union européenne   |
| <b>CER-CN</b> | Commission de l'économie et des redevances du Conseil national |

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Landwirtschaft

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 01.12.2015  
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national n'a pas donné suite à l'initiative parlementaire Schibli (udc, ZH) qui demandait à **revoir le système des paiements directs**. Alors qu'une proposition de minorité s'était dessinée au sein de la CER-CN, celle-ci a été retirée par Hansjörg Walter (udc, TG), abrégeant tout débat au Conseil national. La majorité de la CER-CN était, elle, de l'avis qu'il était trop tôt pour modifier le fonctionnement des paiements directs, mis en place seulement une année auparavant. De plus, les premiers chiffres montraient plutôt une augmentation des rendements agricoles, allant donc à l'opposé des suppositions avancées par Ernst Schibli.<sup>1</sup>

### Agrarpolitik

ANDERES  
DATUM: 17.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Manfred Bötsch** a succédé à Hans Burger à la tête de l'OFAG. Sous-directeur de cet office depuis 1997, Thurgovien et membre de l'UDC, il a vu sa candidature fortement soutenue par Pascal Couchepin et sa nomination n'a pas constitué une grande surprise dans les milieux agricoles. L'UDC a réalisé un doublé de poids : le Thurgovien **Hansjörg Walter** a pris la place de Marcel Sandoz (prd, VD), après huit années à la présidence de l'USP. Le paysan bio zougais Peter Hegglin a été réélu à la vice-présidence, poste qu'il partagera avec John Dupraz, agriculteur à Genève et parlementaire radical.<sup>2</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 12.06.2003  
ROMAIN CLIVAZ

**L'interdiction de l'utilisation d'OGM dans l'agriculture** a finalement été rejetée par la chambre du peuple lors de la session d'été, comme recommandé par la commission. Une minorité emmenée par le démocrate du centre thurgovien Hansjörg Walter, par ailleurs président de l'Union suisse des paysans, a milité pour son maintien. Par 77 voix contre 70 (quatre abstentions), les députés sont revenus sur leur décision prise lors de la première lecture en mai. En **matière de contingentement laitier**, le Conseil national a suivi le Conseil des Etats mais sans privilégier les régions de montagne. Les parlementaires se sont également logiquement ralliés aux conseillers aux Etats et ont supprimé les parts de **contingents tarifaires pour le beurre**. Cette disposition, étroitement liée au système de contingentement laitier, était dès lors appelée à disparaître. **Les importations de viande** ont été réglementées selon les souhaits du Conseil fédéral et de la majorité de la commission. Par souci de transparence, le système des enchères a été retenu. Une minorité, emmenée par le démocrate du centre Hansjörg Walter (TG), a tenté, sans succès, d'obtenir du gouvernement l'assurance que les grands distributeurs ne monopoliseraient pas les contingents d'importation au détriment des boucheries artisanales. Joseph Deiss a pris l'exemple des enchères de contingents de spécialités de viande (jambon de Parme entre autres), où la crainte de la prise de contrôle du marché par les grands distributeurs ne s'était pas réalisée. La différence concernant les **Indications Géographiques Protégées** a été éliminée. Le Conseil national a accepté la solution du Conseil des Etats qui n'oblige pas que les produits obtenant une telle protection ne soient fabriqués à partir de matières premières suisses. La viande des Grisons pourra ainsi toujours être produite à base de viande de bœuf argentin. Le plafonnement du revenu et de la fortune pour l'attribution **de paiements directs** a été maintenu, sans que soit admise la proposition du Conseil des Etats de traiter différemment les exploitants mariés. Contre l'avis de sa commission, le plénum a suivi la minorité Eberhard (pdc, SZ) demandant une aide financière supplémentaire pour la **culture d'arbres fruitiers à hautes tiges**. Le montant n'a toutefois pas passé l'écueil du vote sur le frein aux dépenses, le quorum n'ayant pas été atteint. La chambre basse a par ailleurs maintenu ses positions concernant **l'interdiction de l'importation de produits issus de modes de production non autorisés** en Suisse.<sup>3</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 05.10.2007  
ELIE BURGOS

La chambre du peuple s'est également écartée de la décision du Conseil des Etats concernant la **loi sur le bail à ferme agricole**, et a suivi – par 121 voix contre 33 – la minorité de sa commission emmenée par Hansjörg Walter (udc, TG) et soutenue par l'UDC, les socialistes et les Verts, qui souhaitait que le contrôle du fermage par les autorités pour les terrains individuels ne soit pas supprimé. Elle a toutefois approuvé les décisions du Conseil des Etats pour ce qui est de la **loi sur les allocations familiales** dans l'agriculture, la **loi sur les denrées alimentaires et les objet usuels**, et la **loi sur les épizooties**.<sup>4</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 24.09.2009  
ELIE BURGOS

Au mois de février, le Conseil fédéral a présenté son **message relatif à la modification de la loi sur l'agriculture**. Ce message intervient dans le cadre des négociations entamées fin 2008 avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange agroalimentaire (ALEA) et dans le domaine de la santé publique. Dans la perspective d'un tel accord et d'un éventuel aboutissement du cycle de Doha de l'OMC, il est prévu de constituer le plus tôt possible une **réserve inscrite au bilan du Compte d'Etat, destinée au financement de mesures d'accompagnement** (financement spécial). Le message propose d'affecter les recettes douanières provenant des produits agricoles et des denrées alimentaires importés au financement de mesures d'accompagnement, dont l'affectation – limitée à huit ans – doit intervenir en 2009 déjà et se prolonger jusqu'à la mise en oeuvre de l'ALEA et/ou d'un accord à l'OMC.

Au Conseil national, une faible majorité de la commission – composée en grande majorité de députés UDC et de la gauche – a proposé de ne pas entrer en matière sur le projet. L'UDC, estimait qu'en l'acceptant, le parlement se serait déjà engagé sur la voie de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE. De son côté, le groupe socialiste refusait majoritairement de signer un chèque en blanc en acceptant l'inscription de cette réserve au bilan sans avoir d'informations précises sur l'accord lui-même et sur ses mesures d'accompagnement. A l'opposé, une forte minorité de la commission a plaidé pour l'entrée en matière, en faisant valoir que l'approbation de cette réserve ne reviendrait pas à dire oui à l'accord lui-même. Selon son rapporteur, Markus Zemp (pdc, AG), cette réserve ne représenterait qu'une précaution prise pour parer au pire. Le président de l'USP, Hansjörg Walter (udc, TG), qui s'était prononcé en commission en faveur de l'entrée en matière, contrairement à son groupe, a proposé d'entrer en matière, puis de renvoyer le projet au Conseil fédéral avec mandat de préciser les mesures d'accompagnement prévues. Enfin, le groupe des Verts préconisait, quant à lui, dans l'hypothèse où l'entrée en matière serait votée, le renvoi du projet au Conseil fédéral, en chargeant ce dernier de soumettre aux chambres un message qui garantisse le financement d'une stratégie visant à la création de valeur ajoutée en cas de conclusion d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE ou d'aboutissement du cycle de Doha à l'OMC. Suite à un long débat opposant dans les grandes lignes partisans et les adversaires du libre-échange agricole, le Conseil national a finalement refusé, par 111 voix contre 60, d'entrer en matière sur ce projet.

Au Conseil des Etats, la commission a proposé d'entrer en matière sur le projet. Au nom de celle-ci, Simonetta Sommaruga (ps, BE) a signalé que, depuis la décision de non-entrée en matière prise au Conseil national, plusieurs objections n'avaient plus lieu d'être, certains points avaient été réglés entre-temps, et que les rapports des groupes de travail sur les mesures d'accompagnement étaient désormais disponibles. Sur cette base, les députés ont voté l'entrée en matière à l'unanimité. Lors de la discussion par article, les députés ont rejeté une proposition Savary (ps, VD), qui visait à préciser dans le texte de loi que les réserves au bilan seraient utilisées pour financer les mesures d'accompagnement destinées à l'agriculture, ainsi qu'aux entreprises de premier échelon de la transformation utilisant à titre prépondérant des matières premières suisses. Au vote sur l'ensemble, les députés ont adopté le projet modifié par 28 voix contre 4.<sup>5</sup>

ANDERES  
DATUM: 05.01.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, l'Union suisse des paysans (USP) a considéré que la **souveraineté alimentaire helvétique** est mise sous pression par la disparition d'un mètre carré par seconde de terres cultivées, par l'augmentation de la population, par l'importation des intrants nécessaires à l'agriculture et par la finitude des ressources naturelles comme l'eau. Le président, Hansjörg Walter (udc, TG), estime essentiel que le taux d'auto-provisionnement d'un peu moins de 60% soit maintenu afin de garder le contrôle sur la qualité de l'alimentation de la population et sur l'indépendance alimentaire helvétique. L'USP a finalement souligné que la signature d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE oriente la production suisse vers quelques rares aliments ayant un avantage comparatif, met en péril les exploitations agricoles et supprime

l'indépendance alimentaire. <sup>6</sup>

**MOTION**

DATUM: 15.06.2017  
KAREL ZIEHLI

Le conseiller national Hansjörg Knecht (udc, AG) estime que les paysans sont de plus en plus incité à devenir des paysagistes, en lieu et place de leur fonction d'agriculteur productiviste. Au travers de sa motion intitulée **Halte aux projets de qualité du paysage**, ce membre argovien de l'UDC veut que la loi sur l'agriculture soit modifiée afin d'accorder les moyens mis à disposition pour les projets de qualité du paysage à l'agriculture productiviste uniquement. Il estime, en effet, que l'agriculture doit conserver comme tâche principale cette fonction productiviste, alors qu'avec la loi actuelle les agriculteurs sont forcés de recourir aux subventionnements liés aux projets de qualité du paysage (ceux-ci représentant un revenu non-négligeable). Il demande, de plus, à ce que les régulations non-nécessaires ainsi que les subventions liées à des aspects trop esthétiques et trop complexes soient supprimés pour, à la place, renforcer cette agriculture productiviste et entrepreneuriale qu'il appelle de ses vœux.

Au nom du Conseil fédéral, Johann Schneider-Ammann, admet être surpris que cette thématique des projets concernant la qualité du paysage ait pris autant d'ampleur dans les discussions. Précisant que deux tiers des exploitations suisses ont signé un accord d'exploitation de 8 ans relatif à ces incitations, le conseiller fédéral Schneider-Ammann attend les résultats d'un rapport d'évaluation des contributions pour la qualité du paysage, qu'il utilisera afin de déterminer comment développer ces outils à partir de 2022. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral ne veut pas prendre de mesures maintenant. Toutefois, Johann Schneider-Ammann a dévoilé les premiers résultats d'une évaluation portant sur les impacts de la politique agricole 2014-2017 et a fait remarquer que le niveau de production ne s'est pas affaïssé, comme redouté. Au contraire, les agriculteurs suisses produisent plus que ce qui avait été projeté, même avec l'introduction des contributions pour ces projets de qualité de paysage, qui, comme rappelé par Hansjörg Walter (udc, TG) est un nouvel instrument de la politique agricole.

Au final, le Conseil national accepte de justesse la motion Knecht par 93 voix contre 89 et 3 abstentions. La motion passe donc aux mains du Conseil des Etats. <sup>7</sup>

---

1) AB NR, 2015, S.1968 f.; Rapport de la CER-CN du 12.01.2015.pdf

2) 24h, 27.1.00 (OFAG); LT, 15.8 et 17.11.00 (UPS).

3) BO CN, 2003, p. 970 ss.; presse du 13.6.03.

4) BO CE, 2007, p. 180 ss., 674 ss., 769 ss. et 951 ; BO CN, 2007, p. 782 ss., 1296 ss., 1411 s. et 1732 s. ; FF, 2007, p. 6787 ss.

5) FF, 2009, p. 1109 ss. ; BO CN, 2009, p. 833 s. ; BO CE, 2009, p. 978 ss

6) Presse du 5.1.11

7) AB NR, 2017, S. 1145